

Morat, 31.03.2022

Invitation et ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire 2023 de l'association «Développement régional du site du lac de Morat» (SEM)

Mesdames, Messieurs
Chers membres, amis et sympathisants de notre association,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée générale 2023 de l'association « Développement régional du site du lac de Morat »

Date : Jeudi, 27 avril 2023
Heure : 19 heures
Lieu : Hôtel Murten, 3280 Murten (Salle de réunion, 1^{er} étage)

Ordre du jour et partie statutaire (Le procès-verbal de l'AG 2022, les comptes annuels 2022, ainsi que le budget 2023 seront disponibles à l'AG) :

1. Accueil / Liste de présence
2. Election des scrutateurs et scrutatrices
3. Approbation de l'ordre du jour AG 2023
4. Approbation du procès-verbal AG 2022
5. Rapport annuel et informations relatives aux activités de l'association
6. Comptes annuels et rapport des contrôleurs 2022
7. Décharge
8. Budget 2023
9. Élections / démissions
10. Propositions à l'attention de l'assemblée générale
11. Divers / Prises de parole des personnes présentes

**A partir de 20h15: Présentation du projet « Forêt Galm Lac de Morat »
(Nomination Mouette Dorée 2022)**

Suivi par un verre d'amitié à l'Hôtel Morat.

Avec nos meilleures salutations,
Association « Développement régional du site du lac de Morat » SEM

Isabel Streit
Secrétaire

Extrait des statuts de l'association SEM :

L'assemblée générale – article 10 « convocation », alinéa 3 : Chaque membre peut soumettre des propositions à l'attention de l'assemblée générale. Ces propositions sont ajoutées à l'ordre du jour pour autant qu'elles aient été adressées par écrit à la présidente ou au président au minimum 10 jours avant l'assemblée générale (à : Geschäftsstelle SEM, 3280 Murten/Morat ou par courriel à : kontakt@murtenseeregion.ch)

Deutscher Text auf der Rückseite